



CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical

Session du 24 juin 2026

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Luc BERTHOUD, Président. La séance a été publique.

Etaient présents : Jimmy BAABAA - Luc BERTHOUD - Vincent BOULNOIS - Florence BOURGEOIS - Anne CHATILLON - Gérard CLERC - Lionel DARBON - Eric DELHOMMEAU - Julien DONZEL - Isabelle DUNOD - Jean-Paul FAURE - Carole FLENET - Nathalie FONTAINE - Thomas JAUSOIN - Nicolas MERCAT - Yves MERCIER - Pascal MITHIEUX - Marie-Pierre MONTORO-SADOUX - Nathalie SCHMITT - Brigitte TOUGNE-PICAZO - André VERDU -

Excusés : Grégory BASIN - Aloïs CHASSOT - Jean-Marc DRIVET – Sylvaine FLEURIAU - Florian MAITRE - Cécile MERIGUET – Franck MORAT - Thierry REPENTIN -

Pouvoirs : Olivier ROGNARD à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 21

Secrétaire de séance : Jimmy BAABAA

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Thierry MAILLAND - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 18 juin 2026

Délibération N° C26-38

PAE DE PONT PIERRE

COMMUNE DE GRESY-SUR-AIX

ACHAT DE FONCIER A GRAND LAC

Rapport au Conseil Syndical

Julien DONZEL, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement du parc d'activités économiques de Pont Pierre situé sur la commune de Grésy-sur-Aix.

L'aménagement du parc englobe des parcelles, en partie Nord, appartenant à Grand Lac.

Le plan de cession montre que le périmètre d'aménagement sera constitué pour partie des parcelles cadastrées section AI numéros 61, 622, 189, et de l'assiette de l'ancien chemin rural, ce dernier ayant fait l'objet d'un échange entre la commune de Grésy-sur-Aix et Grand Lac.

Ces parcelles sont classées en zone UE, secteur d'activités économiques, au PLUi de Grand Lac.

Il convient donc que Chambéry-Grand Lac économie fasse l'acquisition d'une emprise d'environ 2 368 m², à prendre sur les parcelles cadastrées section AI numéros 61, 62 et 189, ainsi qu'une parcelle non numérotée (ancien chemin rural), pour avoir ainsi la maîtrise foncière globale de ce parc d'activités.

Une partie de cette emprise sera intégrée au futur macro-lot à commercialiser, une partie à la future voirie, et le reste est destiné à être cédé au garage Bogey, installé sur le parc, et ayant sollicité Chambéry-Grand Lac économie pour des besoins d'extension.

Il a été convenu que cette cession se ferait au prix global de 205 680 € HT, compris dans la marge d'appréciation de 10% indiqué dans l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction départementale des finances publiques de la Savoie du 5 février 2026.

La cession sera formalisée par acte administratif, les frais d'acte seront à la charge de Chambéry-Grand Lac économie.

- ✓ Considérant la localisation des parcelles et l'intérêt de poursuivre la maîtrise foncière du PAE de Pont Pierre ;
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie ;
- ✓ Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction départementale des finances publiques de la Savoie en date du 5 février 2026 ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'acquisition d'une emprise d'environ 2 368 m² à prendre sur les parcelles cadastrées section AI numéros 61, 62 et 189, et sur l'assiette de partie de l'ancien chemin rural, au prix global de 205 680 € HT.

Article 2 : Précise que les frais d'acte liés à cette acquisition seront supportés par Chambéry-Grand Lac économie, exonéré de la perception des droits d'enregistrement et de publicité foncière en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts.

Article 3 : Autorise le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 24 juin 2026.



Luc BERTHOUD
Président